

Guide Communal d'Urbanisme - (ex-RCU)

Informations

En l'absence de décision contraire du Conseil communal, prise dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du CoDT, la soumission à permis, en application du règlement communal de bâtisse ou d'urbanisme (devenu guide communal d'urbanisme), de certains actes et travaux non visés à l'article D.IV.4, a été abrogée de plein droit conformément aux dispositions de l'article D.III.16. Cette abrogation partielle est entrée en vigueur le 01/06/2018.

Identification

Code interne : 92140-RCU-0001-03

Code DGO4 : RCU/9180/TER

Libellé : RCU de JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Localisation

JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Cartographie

Cartographie globale :



Décision

Type de dossier : révision

Décision : approbation

Décideur : Ministre (arrêté)

Date de la décision : 17/03/2008

Date de publication au Moniteur belge : 15/04/2008

Date d'entrée en vigueur : 25/04/2008

Nature

- Total (concerne tout le territoire, toutes les thématiques)

Dossier(s) dans la même filière

92140-RCU-0001-01 92140-RCU-0001-02

Commentaire(s)

L'arrêté précise les prescriptions.

Document(s)



Arrêté - 163.59 Ko



Carte des aires différenciées - 2.58 Mo



Certificat d'affichage communal - 45.58 Ko



Publication au Moniteur belge - 76.79 Ko



Prescriptions écrites - 9.97 Mo



Lettre d'information d'entrée en vigueur - 49.76 Ko

Tous les documents au format ZIP



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre

indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.